



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2022

Avis d'impôt établi en 2023

AVIS_IR_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP PARIS-CENTRE
SAID PARIS 3E-4E
16 RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES
75081 PARIS CEDEX 02

Vos références

Numéro fiscal (C) : 08 03 080 409 474

Référence de l'avis : 23 75 A005866 41

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

15 RUE MICHEL LE COMTE

75003 PARIS

Numéro FIP : 754 94 59 2041667789 3 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 10/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 75077

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur impôts.gouv.fr

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impôts.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP PARIS-CENTRE
SAID PARIS 3E-4E
16 RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES
75081 PARIS CEDEX 02

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qu'il vous reste à payer

0 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2022.

Revenu fiscal de référence : 16 042

Nombre de parts : 2,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impôts.gouv.fr.

Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 08 03 080 409 474

Déclarant 1 - Nom de naissance : DERRIEN

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires		enfants mariés	personnes recueillies handicapées
		C	T		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS	
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés		
1					2,00
Détail des revenus					Total
BNC pro., régime spécial, déclarés.....		Déclar. 1 26034			
Abattement ⁶	- 8852				
BNC pro., régime spécial, nets.....	17182				
BNC pro., régime spécial, total foyer fiscal.....					17182
Revenu brut global.....					17182
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL¹⁰					
Pensions alimentaires ¹⁶					
Total des charges déduites¹¹.....					- 1140
Revenu imposable.....					16042
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴					0
Montant net de votre imposition.....					0
IMPOT NET					
Total de l'impôt sur le revenu net.....					0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :					
IMPOT SUR LE REVENU					
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :					0
Au vu des éléments que vous avez déclarés, vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.					
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES					
Revenu fiscal de référence²⁵.....					16042
PLAFOND EPARGNE RETRAITE					
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :					
Plafond total de 2021.....		Déclar. 1 0			Enfant(1) 0

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....	0	0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 0	+ 0
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....	+ 0	+ 0
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....	= 4114	= 4114

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable

Taux pour le foyer 0,00%